



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

en réponse à la motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté intitulée

« 20% d'électricité photovoltaïque à Rochefort avant 2050 »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En application de l'article 3.22 du Règlement général de Commune (RgC), le Conseil communal répond ci-après à la motion déposée par le parti Les Verts, Ecologie et Liberté intitulée « 20% d'électricité photovoltaïque à Rochefort avant 2050 » dont une copie est annexée au présent rapport.

Pour mémoire, celle-ci a été acceptée par votre Autorité en date du 7 mars 2019.

Avant toute chose, l'exécutif tient à présenter ses excuses aux auteurs de celle-ci pour la réponse quelque peu tardive qu'il lui apporte.

2. Principes de la motion

Tel que son intitulé le mentionne clairement, les motionnaires demandent au Conseil communal d'étudier diverses options qui permettront à notre Commune d'atteindre une autoproduction de 20% d'électricité photovoltaïque avant 2050.

En ce sens, à des fins incitatives, il est demandé à l'exécutif de mettre en place un système de subventionnement des installations photovoltaïques au moyen du fonds communal de l'énergie, ce jusqu'à ce que le taux d'autoproduction soit atteint.

3. Position du Conseil communal

Si la démarche est ambitieuse et par ailleurs bien accueillie par l'exécutif, il convient selon lui de traiter la question de la transition énergétique sous un angle global.

Dans cette optique, le Conseil communal a prévu dans son plan financier et des tâches 2021-2024 une réflexion approfondie en matière énergétique. Il faut en effet savoir qu'un « Plan directeur communales des énergies » constituera une obligation légale dans les années à venir.

L'idée de l'exécutif consiste dès lors à travailler sur cet instrument en étroite collaboration avec la Commission communale de l'énergie.

Outre la question du photovoltaïque, de multiples thèmes y seront abordés, tels que l'assainissement énergétique des bâtiments, le chauffage à distance, la mobilité, règlements communaux, etc.

Aussi, le Conseil communal propose au Conseil général de confier ce mandat à la Commission communale de l'énergie et à l'exécutif avec pour mission de présenter un rapport global au législatif d'ici à fin 2022.

En terme de planification, celle-ci nous paraît appropriée du fait que certaines interactions pourraient être trouvées avec le projet de révision du Plan d'aménagement local (PAL).

4. Conclusion

S'il n'entend aucunement minimiser la pertinence de la motion déposée par le parti Les Verts, Ecologie et Liberté, le Conseil communal propose au législatif d'étendre la réflexion à une approche globale portant sur le dossier prioritaire de la transition énergétique.

C'est dans cet esprit que le Conseil communal travaillera en étroite collaboration et dans un avenir proche avec les membres de la future Commission communale de l'énergie afin d'engager ce processus.

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 30 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

A. Lazeyras

D. Humbert-Droz